



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code minier

Question écrite n° 36190

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie s'il envisage de proposer l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires du projet de loi portant modification du code minier, déposé le 20 janvier 1999 à l'Assemblée nationale et toujours en instance (n° 1332).

## Texte de la réponse

Le projet de loi relatif au code minier déposé le 20 janvier 1999 à l'Assemblée nationale a été totalement intégré à une proposition de loi sénatoriale adoptée par le Sénat le 28 janvier 1999 puis votée en termes identiques par l'Assemblée nationale le 16 mars suivant. Cette loi, relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation, a été promulguée le 30 mars 1999 et publiée au Journal officiel du 31 mars. Par conséquent, le projet de loi évoqué par la question écrite est désormais sans objet et il n'y a pas lieu de le faire inscrire à l'ordre du jour.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36190

**Rubrique :** Mines et carrières

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1999, page 5992

**Réponse publiée le :** 29 novembre 1999, page 6855